

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1990

présenté par
M. Pradié

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Être Député c'est fabriquer la Loi, et ne pas se contenter de l'enregistrer. Fabriquer la Loi, c'est l'amender.

La moindre entrave au droit d'amendement est en réalité une atteinte aux droits fondamentaux. A tous ceux qui se sont convertis au culte effectif et intégriste de l'« efficacité », nous opposons une culturisme de la délibération, du débat de l'amendement.

Accepter d'abandonner son droit d'amendement, c'est signé un acte de faiblesse et de soumission mortifère pour notre Démocratie.